

Charte du réseau « Préca Energie 33 »

Réseau des acteurs de la précarité énergétique en Gironde

Pauvreté énergétique : « Situation dans laquelle se trouve un foyer lorsqu'il doit dépenser plus de 10% de ses revenus (y compris les allocations logement et aides au remboursement des intérêts d'emprunt) pour couvrir ses dépenses d'énergie (hors dépenses d'énergie utilisée en dehors du logement, par exemple pour le transport ou pour tondre la pelouse) afin de chauffer correctement sa résidence principale ».

Parlement européen

La Gironde est un territoire particulièrement exposé : 48 % des ménages étaient non imposables en 2004 et 70 % de la population girondine peut prétendre à un logement social, soit 330 000 ménages.

En 2009, le constat est partagé par de nombreux professionnels : les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sont nombreuses sur le territoire mais les expériences restent dispersées et les acteurs œuvrent sans toujours connaître ni bénéficier des savoir-faire des autres.

De ce constat, est née la volonté de mettre en place un réseau des acteurs de la précarité énergétique en Gironde. C'est chose faite depuis septembre 2009 qui voit la création du réseau « Préca Energie 33 ».

L'objet de ce réseau est de fédérer les structures qui sont impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique en Gironde et de devenir un outil ressource.

1. Les objectifs du réseau

- a. Faciliter et permettre un meilleur accompagnement des familles fragiles
- b. Devenir un centre ressource pour tout professionnel
- c. Faire remonter les questions et problématiques pour rendre compte et accompagner au mieux les politiques publiques.

A cette fin, des outils structurent ce réseau :

- ◆ Un portail internet permettant à tous d'accéder à diverses informations et d'échanger
- ◆ Des rencontres annuelles d'échanges et de retour d'expériences
- ◆ Des groupes de travail thématiques

2. Les structures concernées par le réseau

Le réseau se propose de rassembler les structures œuvrant en direction des ménages en précarité énergétique.

Celles-ci peuvent se décliner en plusieurs catégories :

- Travailleurs sociaux
- Professionnels intervenant sur le bâti
- Opérateurs financiers
- Collectivités territoriales et services de l'Etat

3. Conditions de participation

L'adhésion au réseau se fait par la signature de la présente charte. La participation repose sur le volontariat. Toute structure qui ne souhaite plus être présente dans le réseau pourra demander sa sortie par simple courrier.

4. Les engagements des membres

Chaque membre du réseau s'engage à :

- présenter sa structure
- faire connaître les actions qu'il mène en direction du public ciblé
- participer à la vie du réseau par exemples en alimentant la veille informative, en intégrant un groupe de travail, en intervenant dans des journées d'échanges...
- Faire connaître le réseau

Cet engagement est l'essence même du réseau et constitue l'élément indispensable à la bonne réalisation de ses objectifs.

5. L'organisation du réseau

La mise en place du réseau est pilotée par le Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine, le CREAQ. Il est assisté du groupe de pilotage regroupant 12 autres structures :

Des entreprises	ALDA Expertise - Diagnostic et Conseil Energie Habitat - Finan Trading co. / Luxener - Lyonnaise des Eaux
Des établissements publics	ADEME Aquitaine - Agence nationale de l'habitat
Des collectivités	Conseil Général de la Gironde — Mairie de Bassens - Mairie de Bordeaux - Mairie de Talence
Des associations	Association des Œuvres Girondines de Protection de l'Enfance - Unis Cité Aquitaine
Coopérative d'Intérêt Collectif	SACICAP Procvivis les Prévoyants

Ce groupe de pilotage est garant de la structuration du réseau et de son animation.

Fait à, le

Représentant légal – Nom et qualité